

AVIS DE COURSE

YACHT CLUB DU VAL ANDRE

LES 40 MILLES LE 13 AOUT 2022

REGLES APPLIQUEES

- . Les règles telles que définies dans « Règles de course à la voile, World Sailing »
- . Les prescriptions nationales et leurs annexes s'appliquant aux concurrents étrangers
- . Les règlements fédéraux.
- . Le règlement du Trophée Habitable 2022 CCI 22
- . La partie B, section II du RIPAM, IRPCAS quand elle remplace les règles du chapitre II des RCV.
- . En cas de traduction de cet avis de course, le texte en langue française prévaudra.

PUBLICITE

Application de la réglementation 20 de World Sailing.

BATEAUX ADMIS (GUIDE OSIRIS-HABITABLE 2022)

- **Grande Course – Ailes Marines** : Les bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Course – Groupe CCI** : Les bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

PROGRAMME

- . Vendredi 12 août de 17h à 19h30 : Contrôle des inscriptions et briefing à 19h30
- . Samedi 13 août: 9h00 Signal d'avertissement près de la bouée « Le Dahouët » ou devant la plage puis départ.

EQUIPEMENT - SECURITE

- . Les bateaux doivent être armés pour une navigation au minimum jusqu'à 6 milles d'un abri.
- . La VHF est obligatoire (Veille canal 77 et canal 16).
- . Un moteur en bon état de fonctionnement et avoir une autonomie de carburant suffisante pour parcourir une distance de 50 milles.

OBLIGATION DES CONCURRENTS

- . Chaque concurrent doit être titulaire de la licence FFVoile 2022, validée par un médecin. Des licences pour la journée pourront être délivrées mais se munir d'un certificat médical.
- . Le bateau doit être assuré et le skipper doit être majeur. Une autorisation parentale est exigée pour les équipiers mineurs de plus de 15 ans.
- . La carte d'identité du bateau formule HN/OSIRIS doit être à jour.

LE CLASSEMENT

Le classement de chaque course sera établi en temps compensés avec attribution de points. Un classement général dans chaque Flotte sera déterminé au total des points attribués dans chaque course.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- . Les droits d'inscription couvrent l'organisation de la course
- . Droits d'inscription : 40 EUROS
- . Les instructions de course seront disponibles lors des inscriptions le 12 AOÛT.
- . Les places au port de Dahouet seront gratuites du 11 AU 15 août inclus.

CONVIVIALITE

Des repas payants facultatifs (10 euros par personnes) sont prévus :

A Dahouet le samedi 13 août : Repas de clôture et remise des prix.

Renseignements : Yacht club du Val-André BP 43 ou mail : ycva@orange.fr

